

La carte de sortie de votre enfant sera demandée dans le cas où l'accueillant ne (re)connait pas la personne qui le récupère. Ayez toujours bien celle-ci en votre possession (même en photo sur votre téléphone).

Pour cette nouvelle année scolaire, les locaux pour l'accueil extrascolaire sont répartis comme suit :

Accueil et 1^{ères} maternelles	Les accueils seront dans leur classe. Les M1 seront dans 2 classes de M1 jusqu'à 16h00 pour prendre le 4h. Vers 16h00, les enfants rejoindront la classe d'accueil. A 17h15, ils rejoindront les M2/M3 dans le local à l'entrée principale.
2^{èmes} maternelles	Dans les deux classes de M2 jusqu'à 16h00 pour prendre le 4h. Vers 16h00, les enfants rejoindront le local à l'entrée principale.
3^{èmes} maternelles	Dans le local à l'entrée principale.
1^{ères}, 2^{èmes}, 3^{èmes} primaires	Dans le réfectoire jusqu'à 17h45. A 17h45, ils rejoindront les maternelles dans la garderie à l'entrée principale.
4^{èmes}, 5^{èmes}, 6^{èmes} primaires	Dans les deux classes du CEZEP jusqu'à 17h. A 17h, ils rejoindront 1/2/3 dans le réfectoire. A 17h45, ils rejoindront les maternelles dans la garderie à l'entrée principale.

Nous profitons de ce courrier pour sensibiliser les familles sur les **collations** des enfants afin que celles-ci soient les plus saines possible. Conformément au règlement de l'école, les chips, bonbons, chewing-gums, sodas, ... ne seront bien entendu pas acceptés. Merci également d'éviter le chocolat autant que possible.

Afin que votre enfant puisse profiter sereinement de son accueil extrascolaire, nous vous demandons de veiller à l'habiller en fonction de la météo.

2. **Le Centre Récréatif**

Un centre de vacances, agréé par l'ONE, ouvre ses portes durant les congés scolaires (hors jours fériés, week-ends et congés d'hiver). Il est dédié aux enfants entre 2 ans ½ et 12 ans, domiciliés à Waterloo, fréquentant une école de Waterloo ou dont l'un des parents travaille à Waterloo.

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site de la Commune, accessibles via le lien suivant : centrerecreatif.waterloo.be ou au 02/352.98.72, auprès de Gaëlle STEYVOORT.

Une communication annonçant l'ouverture des inscriptions vous sera transmise par l'école avant chaque congé scolaire.

3. **L'École des Devoirs**

L'École des Devoirs offre un dispositif d'aide aux devoirs et de soutien scolaire, à court comme à long terme. L'inscription est gratuite mais obligatoire. Ce service contribue à prévenir le décrochage scolaire et encourage une approche pédagogique adaptée aux besoins de chaque enfant. Il favorise la confiance en soi par un soutien individualisé, sans toutefois se substituer aux suivis spécialisés (logopédie, coaching...). Grâce à l'engagement de formidables formateurs bénévoles, cet espace offre un cadre bienveillant où l'écoute, le dialogue, l'explication, les exercices ciblés et la mise en place de méthodes de travail favorisent l'autonomie des participants.

Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site de la Commune, accessibles via le lien suivant : <https://www.waterloo.be/ma-commune/enseignement/les-ecoles-des-devoirs> ou au 02/352.99.24, auprès d'Emmanuelle Van WIELE.

4. **Les activités parascolaires.**

Une brochure vous a été distribuée en fin d'année scolaire passée, reprenant toutes les activités proposées au sein de l'école par des opérateurs extérieurs. Celles-ci sont payantes et gérées par les opérateurs.

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02/352.99.24, auprès d'Emmanuelle Van WIELE.

D'avance, nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à la présente et vous souhaitons, à vous et vos enfants, une excellente rentrée scolaire.

L'équipe ATL